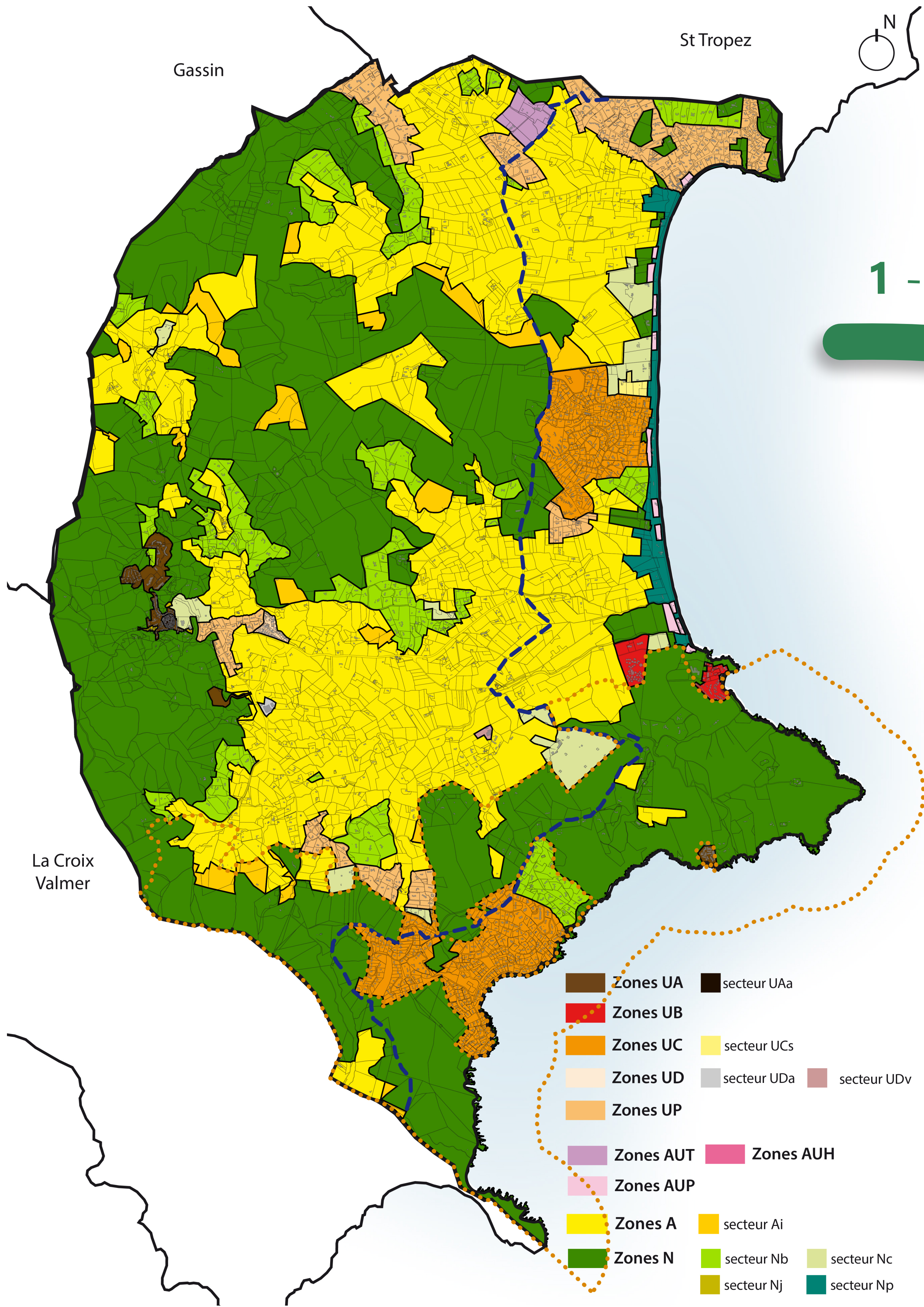




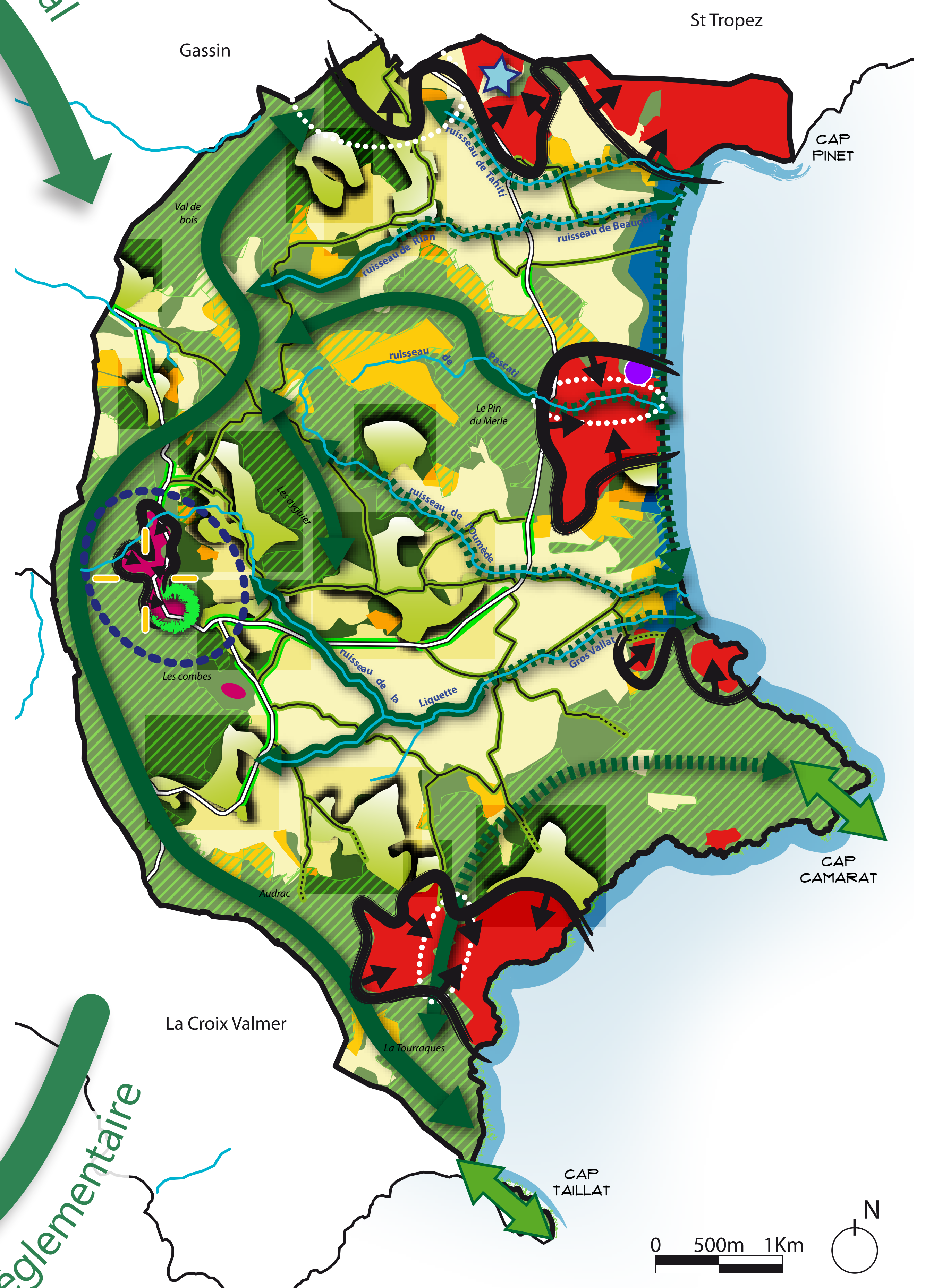
Le P.L.U 2006 (modifié le 30.01.2014)
Plan Local d'Urbanisme

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR PROTÉGER, AMÉNAGER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE



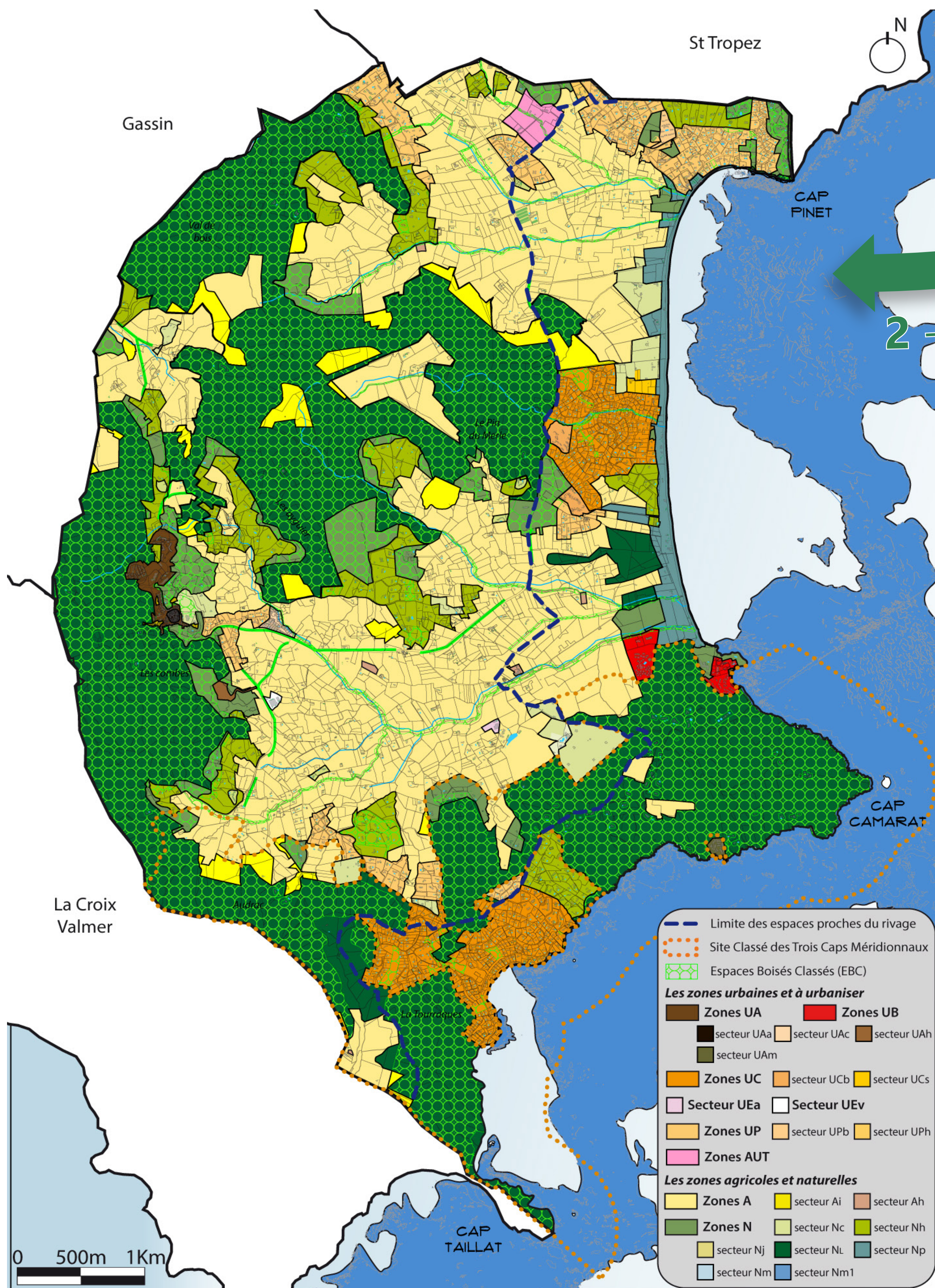
1 - Projet communal

Le P.A.D.D
Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Le projet de P.L.U
Plan Local d'Urbanisme

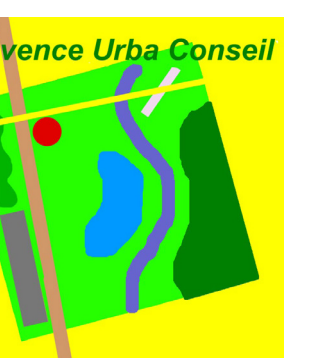
2 = Traduction réglementaire

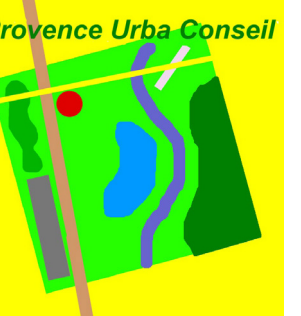


- | | |
|--|---|
| <p>1- ASSURER LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI PERMANENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la place de l'agriculture par la reconquête des friches agricoles ou des espaces de qualité agronomique Renforcer l'attractivité et le dynamisme du village hors période estivale Soutenir la création d'activités complémentaires au tourisme balnéaire Soutenir l'attractivité de la plage de Pampelonne | <p>2- FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET URBAINE</p> <ul style="list-style-type: none"> Orienter le bâti vers le logement permanent Créer de l'habitat pour saisonniers Améliorer le maillage inter-quartier tout en conservant le caractère rural du réseau viaire communal |
| <p>3- PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES NATUREL, AGRICOLES ET URBAINS</p> <ul style="list-style-type: none"> Cantonner l'urbanisation dans les secteurs urbanisés Maîtriser la densification des quartiers de bord de mer pour préserver le paysage littoral et la perméabilité des sols et des espaces Préserver les parcs habités Valoriser les espaces naturels et les massifs forestiers Préserver les espaces agricoles et les paysages ruraux Préserver les espaces naturels remarquables Protéger et restaurer les espaces remarquables du littoral | <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les coupures d'urbanisation du SCoT Préserver le tissu urbain homogène du village et sa ceinture verte Sauvegarder et mettre en valeur les perceptibilités paysagères aux abords des routes Continuités écologiques à préserver Continuités écologiques à valoriser ou à recréer Zones de fragilité écologique Cours d'eau et leur ripisylve à valoriser et à préserver Préserver l'aspect pittoresque du village perché |

Un meilleur encadrement de l'urbanisation et une meilleure protection du patrimoine naturel et agricole

Provence Urba Conseil
19 Route de Puylobrier
13 530 Trets
Tel : 04. 42. 61. 92. 65
provenceurbaconseil@sfr.fr





PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

